**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 28 (1940)

Heft: 114-115: Mélanges offerts à M. Arnold Reymond

**Artikel:** Grands projets à l'académie de Lausanne il y a deux cents ans

Autor: Meylan, Philippe

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-380366

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## GRANDS PROJETS A L'ACADÉMIE DE LAUSANNE IL Y A DEUX CENTS ANS

Ceux de nos historiens qui ont porté leur attention sur l'Académie de Lausanne au XVIIIe siècle ne manquent point de noter comme un fait mémorable le projet, conçu par Charles-Guillaume Loys de Bochat, professeur de droit et d'histoire, d'en faire une Université qui eût été, en Europe, la seule Université protestante de langue française (1). Comment ce projet put-il naître et mûrir ? Pourquoi fut-il abandonné ? Questions inexplorées, mais dont l'examen peut ne pas paraître sans intérêt alors qu'une dure nécessité a déjà posé il y a quelques années, et va poser demain plus inexorablement, semble-t-il, le problème de l'existence de nos Universités romandes, ce problème auquel notre ami, M. Arnold Reymond, a voué dès la première heure une sollicitude si perspicace.

Les archives publiques sont là-dessus presque muettes. Aucun des mémoires que le projet suscita n'a pu être retrouvé. On ne voit pas que les Conseils de la ville de Lausanne en aient délibéré. Les manuaux du Sénat de Berne ne contiennent aucune décision d'où l'on puisse même inférer que la question de l'établissement d'une Université à Lausanne se soit jamais posée dans les quelque vingt ans que dura la carrière professorale de Bochat (1720 à 1740). D'ailleurs, les registres du conseil des Curateurs de l'Académie présentent malheureuse-

<sup>(1)</sup> En dernier lieu, H. Vuilleumier, Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud, t. IV (1933), p. 354, et H. Meylan, La Haute Ecole de Lausanne (1937), p. 54.

ment, de 1729 à 1740, une lacune totale et qui semble irrémédiable. Il y a cependant, dans les Actes académiques, sous la date du 13 août 1738, le sommaire d'une lettre adressée au bailli de Lausanne, Philippe Magran, par le secrétaire du conseil des Curateurs (1), et où on lit, dans la version française qui nous est conservée: «...Mes Très Honorés Seigneurs ont pris en consideration comme quoi l'Academie par diverses fatalités a été passablement négligée. Ils veulent desormais lui donner toute leur attention et contribuer de tout leur pouvoir à ce qui pourroit servir à son plus grand bien et avantage et pour la rétablir dans un état florissant autant qu'on peut le souhaiter...»

Fait suggestif, c'est en 1738 aussi que se placent les deux documents qui éclairent du plus près notre point d'histoire. Le premier est un passage d'une lettre du 26 février 1738, où Bochat fait part à son ami Bourguet, de Neuchâtel, de la nomination de J.-F. de Molin de Montagny comme professeur honoraire chargé de l'enseignement de la métaphysique à côté du professeur de philosophie en titre, Jean-Pierre de Crousaz (2): «...Ainsi s'augmente peu à peu notre Academie. Elle n'en demeurera pas longtemps là. Car il y a actuellement une Commission donnée à Berne, pour faire un plan d'augmentation beaucoup plus considerable tout d'un coup. Et comme les Seigneurs qui le souhaittent sont également habiles et accrédités, il y a tout lieu de croire que cela se fera. Je pousse à la roue depuis bien des années. Les circonstances m'ont fait essayer de démontrer qu'il faut le faire, aut nunc aut nunquam. On a goûté mes raisons et la chose est en bon train ». Et voici notre second document, un passage d'une lettre adressée le 17 mars 1738 au même Bourguet par Gabriel Seigneux de Correvon (3): « ... Entre mes dernières occupations, il y en a une que j'ay faite avec soin et qui m'a occupé agreablement. C'est un memoire etendu sur les avantages d'une Université à Lausanne, envisagés sous toutes les faces, avec les reponces aux objections que diverses personnes ont fait à cette erection. Monsr. de B[ochat] qui l'a vuë l'a trouvée assés exactement remplie. Je l'avois écritte a la requisition de Mr. le Bourgmaitre pour servir de préliminaire à une conference. Tout ceci, Monsieur, entre vous et moi, parce que lorsque ces sortes de choses n'ont pas lieu, il semble que l'on eût visé à la

<sup>(1)</sup> Arch. cant. vaud. Bdd 13 (Livre bleu), pièce 19. — (2) Stadtbibliothek de Berne, Mss. Hist. Helv. XVI, 64, t. III. — (3) Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, Correspondance Bourguet, lettres de Seigneux, fol. 127.

chimère. Cependant il faut convenir que les apparences sont assés belles et le zéle de plusieurs des premiers Seigneurs de l'Etat admirable pour donner ce lustre à nôtre Ville. Comprenés après cela qu'il y ait des gens d'esprit qui puissent douter d'un Etablissement de ce genre ».

Certes, nul ne sera surpris de voir associés dans ce dessein les deux amis intimes que furent Bochat et Seigneux. Ce sont eux qu'on trouve au premier rang dans toutes les initiatives qui assurèrent alors le progrès intellectuel de Lausanne. N'étaient-ils pas aussi, disciples de Barbeyrac, les premiers témoins de cette tradition nouvelle introduite dans une Académie toute théologique et ecclésiastique par l'institution de la chaire de droit créée en 1708.

\* \*

Elle ne brillait pas alors d'un éclat bien vif, cette Académie de Lausanne. Si, vers le début du XVIIIe siècle, l'avenir avait paru lui sourire, bientôt elle s'était trouvée appauvrie par contraste. Les deux hommes qui en faisaient l'espoir et l'illustration, Jean Barbeyrac, le professeur de droit et d'histoire, et Jean-Pierre de Crousaz, le professeur de philosophie, l'avaient quittée pour l'Université de Groningue, le premier, en 1717, faute d'y trouver de quoi vivre sans fortune personnelle sur le pied d'un vrai savant, le second, sept ans plus tard, à la suite des troubles du Consensus. Avec des maîtres comme Georges Polier, l'hébraïsant discret, ou Abraham Ruchat, le théologien passionné d'archives, elle semblait vouloir faire oublier qu'elle avait été un moment le point de mire de ceux qui, dans le monde, étaient attentifs aux vicissitudes de la liberté de conscience. D'ailleurs, à Lausanne non moins qu'à Berne, et toujours davantage, l'esprit de clocher réservait les chaires académiques au mérite local, tandis que le gouvernement de LL. EE., soucieux d'y maintenir l'orthodoxie religieuse, se piquait peu d'y faire fleurir les arts, les lettres et les sciences. « Le païs où je suis né », écrivait J.-P. de Crousaz (1) à l'abbé Veissière, de Paris, « n'a jamais été celui des sciences : De bons soldats, de bonnes gens et, par ci par là, quelques têtes plus

<sup>(1)</sup> Cette lettre, en date du 27 août 1717, appartient à une collection épistolaire infiniment précieuse pour notre histoire du XVIIIe siècle. Je dois à l'extrême obligeance de Mlle Berthe de Crousaz d'avoir pu y puiser bien plus que quelques citations.

éclairées qui s'attirent la confiance des autres par leur activité, par leur fermeté, par leur souplesse, et souvent aussi par leur probité, et dès la donnent tout leur temps et toute leur attention au Gouvernement. Voila, Monsieur, l'analyse de nôtre Canton. On n'a pas conçu que les sciences fussent propres à faire estimer nos troupes et à leur attirer de bonnes soldes, et ceux qui ont été jusqu'ici à la tête des affaires, se trouvans plus redevables de leur succés à leur heureux naturel qu'au soin de le cultiver par l'étude, on n'a eu des Academies que par forme et on y a suivi l'ancienne mode qui, à cet égard de même qu'aux autres, a toujours été du gout de nos peres ».

D'avoir connu, par les enseignements de J.-P. de Crousaz et de Barbeyrac, les revendications de la pensée rationnelle contre le dogme, d'avoir voyagé et comparé, ceux qui tinrent le flambeau dans le second quart du XVIIIe siècle, à Lausanne, mesurèrent ce qui manquait alors à notre ancienne Académie et ce que permettaient de concevoir pour son avenir les conditions où elle était placée. Depuis longtemps, en Europe, les sciences exactes et expérimentales s'étaient affirmées et leur prestige, dans les grandes monarchies, avait été consacré par les rois. Dans les cours d'Allemagne on ne parlait que d'universités nouvelles, grand objet d'émulation des princes. Tout près, à Genève, la question de la transformation de l'Académie en une Université avait été portée, en 1708, devant le conseil des Deux-Cents, et l'Assemblée académique en avait débattu sous la présidence d'un savant de marque, le syndic Jean-Robert Chouet. Là aussi on voit l'aiguillon : « Il ne nous serait pas honorable », porte le procèsverbal de la délibération, « que Neufchâtel eût l'avantage d'avoir une Université, comme l'on apprend que la chose se doit faire, pendant que nous n'aurions qu'une simple Académie» (1). M. Arthur Piaget nous a donné l'histoire de cette promesse (2), faite en 1707 par le roi de Prusse, et qui s'éternisa vraiment, de fonder à Neuchâtel non pas d'ailleurs l'Université dont s'émut Genève, mais une académie.

Lorsque Loys de Bochat et ses amis conçurent le projet de faire ériger en université l'Académie de Lausanne, ils avaient donc devant les yeux de nombreux exemples. A l'instar des Genevois et des Neuchâtelois ils se représentaient le lustre qui en rejaillirait sur leur

<sup>(1)</sup> Cf. Ch. Borgeaud, Histoire de l'Université de Genève, t. I, p. 497 ss. — (2) Pages d'histoire neuchâteloise, p. 305 ss.

propre cité et tous les profits, moraux et matériels, qui y seraient attachés. La grande affaire était de s'assurer la clientèle de ces hôtes de distinction, Anglais et Allemands presque toujours, qui, faisant grosse dépense, venaient chercher dans les villes du pays romand les avantages de la conversation française et le naturel des bonnes manières. Sur ce point, Lausanne ne croyait pas le céder à Genève. On balançait entre les deux villes quand il s'agissait, en Allemagne, de l'éducation d'un prince. Genève passait pour plus austère et cela lui valait bien des préférences. Mais Lausanne, qu'on disait plus frivole, se flattait de mieux déraidir. Toujours est-il que, depuis le Refuge et plus encore depuis l'établissement de la chaire de droit et d'histoire, les bonnes familles de la ville avaient pris l'habitude d'accueillir ces hôtes de choix, qui ne fréquentaient pas les auditoires de l'Académie, mais qui avaient besoin de précepteurs et pour lesquels les professeurs ne demandaient qu'à ouvrir des cours particuliers, alors tellement à la mode. L'instauration d'une université à Genève aurait probablement porté un coup sensible à ces habitudes dont les Lausannois se félicitaient chaque jour davantage. Mais Genève, bientôt, laissa tomber son grand projet. Comment donc, quelque temps après, Bochat et ses amis purent-ils entreprendre de le faire aboutir dans une ville moins connue et sujette de Berne? On conviendra qu'il y fallut sans doute des circonstances exceptionnelles. Or, il n'est besoin, pour les discerner, que d'ouvrir les yeux.

Au moment où l'on discutait à Genève de l'établissement d'une université, la ville venait d'éprouver les premières secousses de ce conflit politique qui devait y opposer tout le siècle, avec des alternatives de violence déchaînée et de paix vraie, les bourgeois et habitants à l'aristocratie gouvernante. Après un répit assez long, les choses se gâtèrent de nouveau lorsque Micheli du Crest, dans l'affaire des fortifications, se posa en champion des droits populaires et, quelque temps plus tard, ce furent des troubles très graves. De 1734 à 1738, Genève vécut des années mortelles. « Cette ville-ci est perdue » : c'est sur ce ton que le pasteur Amy Lullin narrait jour après jour à ses bons amis de Lausanne, J.-P. de Crousaz, le philosophe, et son fils Abraham, le pasteur, les événements dont il était le témoin et parfois un acteur désolé. De toutes ces lettres et de celles que Bochat luimême, cousin des de Crousaz, écrivait à son ami Bourguet, revivent les sentiments qui agitaient Lausanne à ces nouvelles. Pour connaître le malheur de la ville voisine, ne suffisait-il pas d'ailleurs de voir arri-

ver ceux qui la désertaient? Peu de Genevois, assurément, mais beaucoup de nouveaux habitants et d'hôtes distingués. Ainsi, le 11 avril 1735, on vit passer l'équipage de ce jeune prince Frédéric qui avait été pendant plus de deux ans l'orgueil de Genève et qui, un moment demeuré dans l'expectative à Rolle, mais bientôt las d'attendre, regagnait avec ses gens la Hesse, accompagné d'un Genevois illustre. « Je crains fort », écrivait Lullin, « qu'ils ne nous enlevent pour toujours M. Burlamaqui, mais apres ce qui est arrivé ici l'année passée, notre ville merite tous les affoiblissements qu'elle eprouve journellement. » Si J.-J. Burlamaqui ne fit que traverser notre ville dans cette compagnie princière, on sait que son collègue, Ch.-Frédéric Necker, professeur de droit public germanique, «faisait chercher un logement à Lausanne avec les comtes de la Lippe qui demeurent avec lui ». Il serait difficile de retrouver tous ceux qui, tels le baron de Caussade ou le prince de Lippe, émigrèrent alors de Genève à Lausanne, tous ceux qui, au lieu de se rendre à Genève, firent de Lausanne leur séjour. Mais leur présence est certaine. Ce sont à notre connaissance, en 1733, des nobles anglais et écossais, les lords Tomling, Weitmouth, Ramona, marquis d'Anandall, puis les trois frères burgraves Georges, Guillaume et Ernest de Kirchberg, et le comte de Lignange. De même, le 22 avril 1736, J.-P. de Crousaz note dans une lettre au prince Frédéric de Hesse-Cassel: « Par rapport à la compagnie très nombreuse et très estimable, nous nous trouvons à Lausanne comme dans un grand repas où l'abondance empêche de manger à son aise ».

\* \*

Ainsi s'explique le succès d'une entreprise dont le sort fut étroitement lié aux espoirs de l'Académie: le rétablissement du manège. Il existait bien, sur la place Saint-François, en face du grand porche de l'église, à côté des halles, adossé au mur d'enceinte, un bâtiment qui avait servi de manège et qui figure sous cette dénomination, avec son écurie attenante, sur le plan de la ville levé en 1723. Mais il était fermé depuis longtemps lorsque celui qui y avait exercé comme écuyer, le conseiller de Sévery, en association avec le juge Crousaz et le châtelain Grand, proposa aux autorités municipales de le rétablir. Le projet fut accueilli avec faveur et recommandé à LL. EE. comme le plus propre à retenir dans les murs de Lausanne ceux qu'y faisaient affluer les troubles de Genève. Le Sénat de Berne se rendit à

ces raisons (1) et décida de prêter aux entrepreneurs du manège, sous la garantie de MM. de Lausanne, une somme de douze mille francs, sans intérêts, pour dix ans. Finalement, le conseiller de Sévery et ses associés s'étant effacés, c'est un bourgeois de Morges et citoyen de Genève, Jean-Salomon Jain, qui offrit ses services et que la Ville agréa comme écuyer, au printemps 1735, en lui avançant contre de bonnes sûretés, pour trois ans, les fonds de LL. EE. Il s'engageait à entretenir au moins huit chevaux dont la moitié devaient être des bêtes de choix, à s'en tenir au tarif convenu pour les bourgeois de Berne et ceux de Lausanne, et à « traiter les Etrangers de la manière la plus propre à les attirer dans cette ville ».

Or Genève, qui procurait à la ville de Lausanne l'écuyer Jain, allait bientôt la pourvoir mieux encore en lui donnant un vrai libraire. Il y avait bien alors, dans notre cité, quelques boutiques où on débitait des livres. Il y avait aussi un bon imprimeur, J.-J. Zimmerli, bourgeois d'Aarbourg, qui avait repris de la famille Gentil, où on se l'était transmise pendant trois quarts de siècle, une maison remontant au temps des évêques, et qui s'était installé en 1733 dans le bâtiment municipal de la Grotte. Mais sa production ne sortait guère des almanachs et des livres de piété, quoiqu'il eût été question, dès 1728, de lui conférer le titre d'imprimeur de l'Académie. Depuis des années, Loys de Bochat et son collègue de Treytorrens méditaient d'établir à Lausanne une librairie où s'éditeraient les ouvrages des professeurs et où s'alimenterait la bibliothèque académique, si dérisoire encore malgré tant d'efforts récents. Les troubles de Genève en offrirent l'occasion. Des éditeurs établis alors dans la cité voisine : Barillot, les De Tournes, Cramer et Perrachon, Pelissari et Bousquet, ceux-ci furent le plus durement atteints par les événements. Aussi Marc-Michel Bousquet se laissa-t-il aisément convaincre lorsqu'il reçut les ouvertures de Bochat et de ses amis. Tout de suite se constitua la Société de librairie de Lausanne, dont Bousquet fut le directeur tandis que ses associés obtenaient pour elle la faveur des pouvoirs publics. L'Académie décida, le 4 avril 1736, d'adresser au gouverne-

<sup>(1)</sup> Raths-Manual, 10 janv. 1735, cf. 18 déc. 1734: « Weilen sich dissmahlen verschiedene gelehrte professores zu Lausanne befinden und wegen den genffisschen troubles viel Vrömbden nacher Lausanne kommen ihre studia daselbst zu verrichten, als hat H. von Severy der ehemalige Reitmeister J. G. H. mitkommende Supplication eingeben, dahin zihlend, dass zu äuffnung selbst der Accademey J. G. H. etwas beysteüern möchten, das manege wieder zum Stand zu bringen, umb so mehr als dieses Exercitium die Vrömbden am meisten anziehe... ».

ment « une lettre de recommandation conçue dans les termes les plus forts et les plus respectueux qu'il seroit possible », en représentant «les differens avantages et utilités qui reviendroient d'un tel etablissement, soit pour le Pays en général, soit pour l'Academie et les gens de Lettre en particulier ». En vain un petit libraire de la place, nommé Martin, qui tenait boutique à la Palud, voulut-il faire échouer cette installation. Le 3 juin 1736, le Sénat de Berne, entrant dans les vues de l'Académie, avançait à Bousquet une somme de vingt mille francs, au deux et demi pour cent, pour cinq ans, sous la garantie solidaire du professeur Loys de Bochat, du conseiller Polier de Saint-Germain, du banquier François Grand et de l'assesseur Tacheron, de Moudon. Le 31 août, le Conseil de la Ville ordonnait la construction immédiate, sur la place Sain-François, d'un bâtiment avec boutique, comptoir et magasin, attenant à l'église près d'une porte qui est probablement celle du nord-ouest. Pendant ce temps, Bousquet utilisait les presses de Zimmerli. Reçu « agréablement » à l'habitation, le 7 janvier 1737, il se rendit peu après à Francfort et y acquit en échange de ces impressions « dix-huit fardeaux de tout ce qu'il y a de meilleurs livres d'Allemagne, de toutes facultés ». A son retour, il publia un catalogue, et la Société de librairie, encouragée par un débit continu, créa avec l'appui de la Ville, qui y consentit un prêt de deux mille florins, « une seconde imprimerie pour les ouvrages fins ». Dès le mois de juillet 1737, le nouvel imprimeur, Antoine Chapuis, bourgeois de Lausanne, se mettait à l'œuvre en commençant par les Ouvrages pour et contre les services étrangers, dûs à la plume de Bochat. En une année et demie, l'édition lausannoise avait produit plus de cinquante mille exemplaires de volumes de tout genre. Bousquet entretenait des correspondances dans toute l'Europe; secondé à Lausanne par Emmanuel Gonzalez, il rivalisait, pour le livre espagnol, avec les De Tournes de Genève (1).

\* \*

Parmi les auteurs du pays dont Bousquet allait publier les ouvrages, il n'en était aucun de plus connu ni de plus actif que J.-P. de Crousaz. Né en 1663, il avait enseigné la philosophie à l'Académie de Lausanne

<sup>(1)</sup> Dans une annexe à son étude intitulée: Le libraire-imprimeur Marc-Michel Bousquet (Ms. Bibl. Cant. Vaud. à Lausanne, NB 1199), Mlle Antoinette Dufour a dressé avec beaucoup de soin une liste de 198 ouvrages édités par Bousquet.

dès l'âge de vingt-deux ans, d'abord comme professeur honoraire, puis, de 1700 à 1724, comme professeur en titre. Sa résistance au Consensus et ses écrits ironiques lui avaient attiré la haine du clergé de Berne. Contraint à l'exil, il avait dû d'ailleurs au crédit de sa famille et aux hautes protections dont il jouissait personnellement d'obtenir un congé et d'être suppléé, pendant deux années, par son fils Abraham, pasteur à Lausanne. Mais, en 1726, sa chaire ayant été mise au concours, Abraham de Crousaz s'était vu préférer Frédéric de Treytorrens après une dispute et dans un vote où l'influence ne l'avait nullement cédé au mérite. J.-P. de Crousaz venait alors de quitter la chaire de philosophie et de mathématiques qu'il avait tout d'abord occupée à l'Université de Groningue, pour remplir auprès du prince Frédéric de Hesse-Cassel, un enfant, les fonctions de gouverneur. Six ans plus tard, il était allé s'installer avec lui à Genève. Mais bientôt, pensionné, il était revenu à Lausanne, en octobre 1733, « cacher », comme il disait non sans amertume, « des talens trop vieux et trop usés ». Au vrai, dans la dignité de ses titres de conseiller d'ambassade de S. M. le roi de Suède et d'associé de l'Académie royale des sciences, il mettait à combattre ceux qu'il estimait après Bayle les plus dangereux ennemis de la religion chrétienne : Pope, Wolff et Leibniz, une vivacité demeurée extraordinaire. Aussi, lorsque son ancienne chaire redevint vacante par le décès de Treytorrens son successeur, il n'eut que le temps de songer à y pousser son fils, et, résolument, écoutant plus que les conseils de ses amis l'ordre impérieux de sa conscience, de peur que Lausanne ne fût gagnée par la funeste doctrine, il demanda à y être réintégré sans concours. Le Sénat de Berne ordonna le concours, mais, contrairement à l'avis formel du Schulrat, il dispensa le vénérable philosophe de l'obligation de prendre part à la dispute. Pendant les quatre dernières années de sa vie, Treytorrens malade avait été remplacé bénévolement, selon ses vœux, par Joseph-François de Molin de Montagny, pasteur au Mont. Aussi l'Académie avait-elle naturellement désigné Montagny comme candidat, en lui adjoignant Jean-Pierre Perey, pasteur au Lieu, et l'impositionnaire Daniel Pavillard. Tout en rappelant à LL. EE., au sujet de J.-P. de Crousaz, « les faits qui lui sont si honorables, et qui sont la meilleure recommandation que l'on peut en faire », elle vit dans cette difficulté l'occasion de représenter au gouvernement « que la Profession de Philosophie etoit extremement chargée et qu'il seroit avantageux et aux Etudiants et au public qu'il y eût un Professeur distinct en mathematiques et Phisique experimentale, tandis que l'autre professeur enseigneroit la Logique ».

La dispute eut lieu, à Berne selon l'usage, en janvier 1738. Outre les trois candidats de l'Académie, deux Genevois — fait notable — MM. Cromelin et Trembley, y avaient été admis non sans discussion, du reste. Mais ils renoncèrent à la dernière heure, tandis que se mettaient en ligne six des huit candidats désignés par le Schulrat: Jacob Kocher, Jacob Wolf, Johann Bernoulli, Daniel Weitenbach, Samuel König et Niclaus Blauner. Les épreuves durèrent environ trois semaines. J.-P. de Crousaz y fut si peu épargné que le bailli d'Aubonne, J.-R. Dachselhofer lui fit tenir par Amy Lullin le conseil amical de se justifier dans un bref mémoire qui serait lu en souverain conseil par l'un des sénateurs ses patrons, Luternau ou Steiger par exemple, et où il serait démontré par l'autorité des plus purs orthodoxes que le système de l'harmonie préétablie était incompatible avec la religion chrétienne.

Le Schulrat décida, le 3 février, en proposant à LL. EE. comme le plus savant et le plus digne, Jacob Kocher, mais en couvrant d'éloges Montagny, en délivrant un bon témoignage à Perey et à Pavillard, et en suggérant pour J.-P. de Crousaz le titre de professeur honoraire. C'était implicitement — chacun l'entendait bien — réserver Kocher pour un prochain avancement à Berne et désigner Montagny pour Lausanne. Mais, le 6 février 1738, le Sénat de Berne conférait la chaire de philosophie à J.-P. de Crousaz. « J'ai repris à Lausanne mes fonctions de professeur », écrivait peu après le nouvel élu dans la verdeur de sa soixante-quinzième année. « Deux grandes raisons m'y ont engagé. L'une est tirée de l'état déplorable où j'ai trouvé cette faculté à mon retour, objet de véritable pitié pour moi et qui sollicitoit ma conscience à faire de veritables efforts pour son retablissement. L'autre etoit fondée sur le peu de capacité [de celui] que la faveur auroit aparemment elevé à ce poste, et qui, outre son peu de savoir s'etoit encore entété de quelques sentimens visionnaires, qu'il n'entendoit pas lui meme et dont il se promettoit de tirer un grand gain. C'est le Senat de Berne qui confere les emplois de l'accademie. Je n'y ai pas été et je suis demeuré tranquille chés moi, pendant que mon concurrent s'est morfondu en effort. Les felicitations sans nombre, de bouche et par ecrit, l'obligation de faire reponse aux uns et la necessité de marquer ma reconnaissance pour les autres par des visites ont achevé de s'emparer de tout mon tems pendant quelques semaines. Mais enfin, Monsieur, me voici à moi et par consequent à l'Accademie. » En vérité, J.-P. de Crousaz était tout à l'Académie dès avant sa réélection, puisque dans son irrésistible passion il avait entrepris d'y donner, dès le mois de décembre 1737, deux leçons publiques par jour, l'une en latin, l'autre en français. Cependant, Montagny avait adressé aux Curateurs de l'Académie une supplique qui fut entendue. Se souvenant de la « très grande capacité » dont il avait fait preuve dans la récente dispute et du « temps considérable » durant lequel il avait suppléé Treytorrens, LL. EE. lui décernèrent, en date du 18 février 1738, le titre de professeur honoraire, chargé de « deux leçons publiques sur la métaphysique » et de remplacer le professeur de Crousaz « quand par indisposition il ne pourra pas fonctionner lui-même ».

\* \*

Etait-ce au vrai l'accroissement dont Bochat se félicitait, dans sa lettre du 26 février 1738 à Bourguet, comme d'un premier pas vers la prochaine transformation de l'Académie? On avait pu le croire, malgré la tournure imprévue des événements, alors qu'on vivait dans l'attente d'une grande décision presque déjà promise et dans le souvenir du récent jubilé d'une Académie deux fois centenaire. Cependant, LL. EE. avaient bien spécifié que Montagny n'aurait droit à aucun traitement et que son poste ne devait « point être regardé comme un emploi perpétuel, mais pour sa personne seulement ». En définitive, tout en resta là, et le grand espoir qui avait agité un moment l'Académie s'éteignit. Pourquoi donc, non pas même un refus, mais ce silence ? Les conjectures sont aisées.

Certes, Bochat nous affirme qu'à Berne des hommes influents favorisèrent l'idée dont il s'était fait le champion, et nul n'en doutera. Mais, sans parler même de la création d'une université, avec sa faculté et donc, au moins, une chaire de médecine, toute extension considérable de l'Académie eût été durablement coûteuse. Or, c'était là, on s'en persuade, pour le gouvernement de LL. EE., un obstacle majeur. Il faut en dire autant pour MM. de Lausanne, qui auraient dû fournir une contribution proportionnée aux avantages dont leur ville devait bénéficier la première. Peut-être s'y seraient-ils prêtés en vue de pouvoir prendre pied dans un établissement qui, depuis deux siècles, était demeuré soustrait à leur contrôle. Mais ce ne pouvait

être le désir de l'Académie, fière, elle, d'être placée sous l'autorité immédiate de Berne, jalouse de ses privilèges, et qui se trouvait précisément engagée, depuis 1734, avec MM. de Lausanne dans une contestation irritante sur le pas. D'ailleurs, le projet de Bochat comportait naturellement que l'Académie fût déchargée de fonctions ecclésiastiques qui l'accaparaient jusqu'à l'épuiser presque, mais qui la caractérisaient dès l'origine et dont pouvaient paraître dépendre encore et son autorité et son existence même. Tel avait été, à Genève, le premier et le plus décisif des arguments avancés par les adversaires de la transformation de l'Académie en une université. Si, à Lausanne, le juriste Bochat pouvait y résister, comment croire que ses propres collègues n'y fussent pas sensibles davantage, même un Georges Polier qui pourtant devait proposer à son tour, vingt ans plus tard, comme le grand remède au déclin de l'Académie, la séparation des fonctions diverses qu'elle cumulait, même le savant J.-P. de Crousaz, qui avait été, lui aussi, pasteur dans sa jeunesse et dont le fils aîné, « second premier-ministre » de Lausanne, appartenait à ce titre au Vénérable corps et venait d'y revêtir, de 1733 à 1736, la charge de recteur ?

Bref, le grand projet de transformation de l'Académie avait peu de chances d'aboutir. S'il tomba sans même avoir été porté devant le Sénat de Berne, on en discerne la cause plausible dans l'acte de médiation qui mit un terme, le 8 mai 1738, aux troubles de Genève. Bien loin de s'épanouir, l'Académie de Lausanne languit alors, tandis que recommence à briller celle de Genève et que se développe celle de Berne.

Lorsque Ruchat eut déposé, en 1739, la charge qu'il avait exercée dans l'esprit de son discours sur la Dignité et tout ensemble les pénibles fonctions du rectorat, il était vraiment un peu tard pour LL. EE. de s'aviser que « tous les étudiants étrangers qui fréquentent les cours publics et même privés doivent s'immatriculer ». Déjà, on ne se faisait plus d'illusions sur leur grande affluence. Le 5 mars 1738, J.-S. Jaïn, l'écuyer, avait représenté au Soixante l'impossibilité où il se trouvait, « vu le peu d'Escoliers qu'il a eu », de continuer à tenir le manège sans une augmentation de son subside. Il avait fallu le laisser repartir! Mais d'ailleurs cette « partie de l'Académie », comme dit un texte officiel, fut peut-être, des bienfaits qu'apporta le malheur de Genève, le plus durable. Grâce à la prolongation de dix en dix ans du prêt initial consenti par LL. EE., le manège put passer à César Viret et

Abraham Porta, puis bientôt à ce dernier seul, pour être ensuite placé pendant trente ans sous la direction de celui qui fut le parfait « écuyer de l'Académie »: Henri de Crousaz de Mézery.

Avec Bousquet, la Société de librairie de Lausanne connut encore des années de prospérité. Mais le contrôle de plus en plus tracassier que Berne exerce sur ce qui s'imprime, et qu'elle va lui appliquer dès 1740, coupera son essor. En 1754, Bousquet a remboursé douze des vingt mille francs que lui ont avancés LL. EE. Mais il est matériellement à bout de souffle. Tôt après, la Société de librairie sera dissoute et ses tronçons ne se regrouperont qu'après mainte vicissitude.

Quant à l'Académie elle-même, son sort dut paraître bien triste à tous ceux qui s'étaient flattés de la voir s'accroître. En 1741, Loys de Bochat, nommé lieutenant-baillival, s'en va, fatigué de l'enseignement. Sa chaire désormais, pour Vicat qui lui succède, sera une chaire réservée à la seule jurisprudence, mais une chaire sans auditeurs, tandis que LL. EE. refusent de maintenir d'autre part le cours d'histoire qui y était rattaché. Mais ce qu'il y a de plus désolant, c'est que la chaire de philosophie, même dédoublée, ne répond pas à l'attente. En vain avait-on demandé qu'il y eût, à côté du professeur principal, un professeur chargé spécialement des mathématiques et de la physique expérimentale. Ainsi le voulaient pourtant les temps nouveaux! Dans leur Académie de Berne, LL. EE., réalisant un plan réfléchi, ménageaient l'enseignement distinct des sciences par la nomination d'un professeur extraordinaire, en 1738 précisément, puis, dix ans plus tard, par la création d'une chaire en forme. A Genève, Jean Jalabert, rentré de Hollande, d'Angleterre et de Paris avec les instruments scientifiques les plus modernes, commençait en 1739 son cours de physique expérimentale devant un auditoire compact où le nouveau résident de France et les magistrats rivalisaient de zèle avec ce que la ville comptait de purs lettrés.

Pendant ce temps, à l'Académie de Lausanne, toute la philosophie s'épuisait dans le duel engagé entre Crousaz et Montagny. Paradoxe vraiment! Par son passé, par sa réputation européenne, J.-P. de Crousaz était l'homme choisi pour représenter officiellement, au pays de Vaud, les mathématiques et les sciences expérimentales. Maintenant, il entendait bien « ne pas les abandonner, ne fût-ce que pour montrer », disait-il, « à nos pretendus Esprits forts que parmi ceux qui aiment la Religion il s'en trouve qui connoissent aussi bien qu'eux les sciences dont ils tirent tant de vanité ». Mais il s'agissait

pour lui de bien autre chose! « J'aime mon pays », écrit-il en 1741, « je m'intéresse infiniment à l'honneur de mon souverain, je porte sur mon cœur l'academie de Lausanne et je prefere de beaucoup les progrés de mes disciples à mon propre repos, et j'ay trouvé l'academie sur un pied à ne m'en permettre aucun. La religion en proye à des imaginations creuses, qui ne tendent pas à moins qu'à la renverser de fond en comble, m'auroit fait reprocher les heures de mon sommeil, si je m'y étois laissé aller au delà de l'absolument nécessaire. Dieu me fait la grace de jouir d'une santé proportionnée à mes inclinations ». Dans cet élan, il laissa tomber une nouvelle *Physique* et il écrasa Montagny. Jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1748, il tint bon, disputant à son rival ses auditeurs eux-mêmes, inflexible dans l'accomplissement de ce qu'il estimait sa mission chrétienne.

C'est Montagny qui lui succéda, d'abord comme « suffragant successif », puis, après que la mort eut frappé le grand vieillard, de 1750 à 1758, comme seul professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne.

Lausanne.

Philippe MEYLAN.